

M. l'Orateur déclare qu'on lui fait savoir qu'on dispose maintenant d'exemplaires du bill dans chaque langue et qu'ainsi la question de Règlement est réglée.

L'honorable député de Skeena, invoquant de nouveau le Règlement, demande au très honorable premier ministre et à l'honorable ministre des Affaires des anciens combattants de retirer les observations injurieuses et sornaises lancées à son adresse, lorsqu'ils lui ont prêté une arrière-pensée quand il a tout d'abord soulevé une objection.

Sur ce, le très honorable premier ministre déclare que l'honorable représentant de Skeena devrait être invité à retirer les mots «injurieux» et «sornais», parce que l'emploi de telles expressions est contraire aux règles parlementaires.

M. l'ORATEUR: Avant d'insister pour que le mot soit retiré, j'aimerais savoir parfaitement à quoi il s'appliquait. Je crois que je n'ai peut-être pas à avoir de doutes là-dessus. Je demande à l'honorable député de Skeena de se reprendre et de retirer les mots «injurieux» et «sornais» comme épithètes appliquées à des déclarations faites du côté ministériel de la Chambre. A mon avis, ces mots ne sont pas parlementaires et il ne faudrait pas qu'ils deviennent un précédent. J'espère qu'il reconnaîtra la force et le sens du mot «injurieux». S'il veut s'en reporter au dictionnaire, il trouvera que ce qu'il implique ne sont pas des choses que les honorables députés devraient s'appliquer les uns aux autres.

Et plus tard;

M. l'ORATEUR: Je demande à l'honorable député de nier que ces paroles s'appliquaient au premier ministre et au ministre des Affaires des anciens combattants ou de les retirer sans conditions.

Et l'honorable député de Skeena ayant refusé de retirer les mots «injurieux» et «sornais», M. l'Orateur déclare qu'il est de son devoir de le désigner par son nom.

Sur ce, M. Churchill, appuyé par M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce), propose,—Que l'honorable député de Skeena soit suspendu pour la durée de la séance d'aujourd'hui.

M. Howard se retire de la Chambre.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Allmark,	Bourbonnais,	Campbell	Cooper,
Anderson,	Bourdages,	(Stormont),	Creaghan,
Badanai,	Bourget,	Cardin,	Crestohl,
Balcer,	Broome,	Caron,	Crouse,
Baldwin,	Browne (Saint-Jean-	Carter,	Danforth,
Barrington,	Ouest),	Casselman (M ^{me}),	Deschatelets,
Baskin,	Browne (Vancouver-	Chambers,	Doucett,
Batten,	Kingsway),	Charlton,	Drysdale,
Beech,	Bruchési,	Chevrier,	Dubois,
Bell (Carleton),	Brunsdén,	Chown,	Dupuis,
Bell (Saint-Jean-	Cadieu,	Clancy,	Fairclough (M ^{me}),
Albert),	Campbell	Coates,	Fairfield,
Best,	(Lambton-Kent),	Comtois,	Fane,